



1 Niveau 1
Ech : 1 : 150

ATTENTION : Ces plans sont destinés à la seule demande d'autorisation administrative; Ils ne sauraient être en aucun cas considérés comme des plans d'exécution de l'ouvrage.
Le dimensionnement précis ne pourra être déterminé qu'après les études et calculs des ingénieurs en béton armé et en thermique pour rendre notamment le bâtiment conforme aux normes parasismiques et aux règles d'économie d'énergie. L'implantation du bâtiment sur le terrain sera réalisé par un Géomètre-Expert. Aucun travaux de construction ou de démolition ne pourront être exécutés avant l'obtention des autorisations des Permis de Construire et de Démolir purgés du recours des tiers.



Projet : THEATRE SAINTE MAXIME
Date : 15/01/21
Vue : PLAN PASSERELLE